

Formation Professionnelle « Réaliser un audit énergétique éligible aux aides financières »

Public visé : Architectes, Maîtres d'œuvre, bureaux d'études, diagnostiqueur

Pré-requis : avoir une expérience dans le bâtiment

Objectifs :

- Réaliser un audit conforme au décret et éligible aux aides financières
- Maîtriser toutes les étapes de l'audit énergétique
- Utiliser un logiciel de calcul
- Réaliser un rapport d'audit

Programme :

1. Le contexte réglementaire

- 1.1 Rappels des exigences réglementaires concernant l'audit énergétique
- 1.2 Rappel des aides financières mobilisables et de leurs exigences spécifiques
- 1.3 Réalisation d'un devis de prestation reprenant les étapes de l'audit

2. La préparation de la visite d'audit

- 2.1 Les éléments à récolter en amont de la visite sur site
- 2.2 Le matériel nécessaire pour prendre des mesures sur site
- 2.3 La grille d'audit - co-construction d'une grille type

3. La visite d'audit sur site

- 3.1 Les éléments techniques à identifier concernant les parois, menuiseries et équipements de chauffage, eau chaude et ventilation – étude de cas
- 3.2 Les prises de mesures complémentaires – utilisation des outils de mesures
- 3.3 Echanges avec le client pour identifier les contraintes et besoins à prendre en compte dans l'établissement des scénarios de rénovation – étude de cas (suite)

4. Réalisation des calculs thermiques avec le logiciel d'audit énergétique

- 4.1 Modélisation de l'état existant dans le logiciel – données à rentrer (étude de cas)
- 4.2 Calculs des performances énergétiques et environnementales : expression des résultats à faire apparaître dans le rapport
- 4.3 Détermination et modélisation des scénarios de rénovation (respects des exigences de performance, cohérences des travaux, travaux induits) – étude de cas (suite)

4.4 Calcul des performances de chaque scénario et expression des résultats à faire apparaître dans le rapport

4.5 Evaluation du montant des travaux

4.6 Evaluation des aides financiers mobilisables (MaPrimeRénov, CEE)

5. Le rapport d'audit énergétique

5.1 Les éléments qui doivent apparaître obligatoirement dans le rapport pour être éligibles aux aides

5.2 Elaboration d'un rapport type

Moyens pédagogiques :

- Apports théoriques : présentation Powerpoint, photos
- Etudes de cas (fil rouge)
- Mises en situation sur un logiciel d'études énergétiques

Moyens d'évaluation :

Les stagiaires sont soumis à une évaluation de leurs connaissances sous la forme de QCM en fin de formation.

Moyens Techniques :

Salle de formation équipée d'un vidéoprojecteur
Logiciel d'audit énergétique

Formateur :

Martial CHEVALIER : auditeur qualifié Qualibat RGE études.

Informations pratiques :

Lieu *: Centre de formation TY eco²-Zone Artisanale de la Touche-35890 BOURG DES COMPTES

Durée : 14 h (2 jours)

Tarifs : 700€ HT et 840 € TTC

* Si vous avez besoin d'aménagements spécifiques pour accéder ou suivre une formation, n'hésitez pas à nous prévenir afin que nous prenions les mesures nécessaires.